

# À PROPOS

Syndicat de  
l'enseignement  
des Basses-Laurentides

sebl.

Volume 10 – Numéro 7  
Juin 2023



## Grève générale illimitée : la réponse au mépris



À l'Assemblée nationale du 6 décembre 2022, monsieur Drainville disait, en parlant de sa tournée des écoles :

« Je trouve ça extrêmement riche parce que je vais y chercher, d'abord, une bonne lecture du terrain, une bonne lecture de ce qui se passe dans les écoles et puis je vais chercher également des idées de solutions, dont on aura l'occasion de parler prochainement. Mais je vous le dis d'emblée, (...), la principale chose dont ils me parlent, c'est la composition des classes, le fait que les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux et de plus en plus exigeants... » (extrait du Journal des débats du 6 décembre 2022).

Où sont passées les bonnes intentions de notre ministre de revoir la composition de la classe? Le nouveau projet de loi 23 s'éloigne de toutes ces belles idées et vient au contraire retirer d'autres droits aux enseignantes et enseignants. Le ministre devrait relire ses notes! À la lecture du PL23, il semble qu'il ignore complètement ce que les enseignantes et enseignants lui disent.

Le ministre, plutôt que de faire ses devoirs lui-même, semble préférer reprendre un devoir laissé par son prédécesseur. En effet, monsieur Drainville a affirmé en conférence de presse au début mai qu'il a choisi de construire sur les fondations érigées par Jean-François Roberge avec sa loi 40. En d'autres mots, bien que les syndicats aient contesté les façons de faire de la réforme Roberge ainsi que son contenu, la réforme Drainville choisit délibérément de les ignorer et de poursuivre dans cette même voie qui ne mènera pas aux objectifs importants qu'il dit viser soit de « donner plus d'efficacité à notre réseau pour favoriser davantage la réussite scolaire des élèves » (Bernard Drainville, extrait du Journal des débats du 9 mai 2023). Quiconque travaille dans le milieu peut en témoigner : enlever aux enseignantes et enseignants la main mise sur leur formation, les former selon le bon vouloir du ministre ou des directions n'a aucun impact sur le manque de services pour les élèves en difficulté! Aussi probante soit-elle, la formation issue d'une recherche ne remplacera pas l'accompagnement par une orthopédagogue!

**CE QUI TOUCHE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DOIT ÊTRE DISCUTÉ AUX TABLES DE NÉGOCIATION ET NON LÉGIFÉRÉ SANS LES PRINCIPAUX INTÉRESSÉS.**

Dans sa quête d'action, le gouvernement bâcle sa recherche de solutions. Ce qu'il met de l'avant ne répond en rien aux besoins des milieux. Un institut de l'excellence, des formations imposées et plus de droits accordés au ministre pour renverser des décisions ne viendront pas régler la pénurie de personnel enseignant, alléger nos tâches ou offrir plus de services aux élèves en difficulté.

Ce dossier est loin d'être fini et vient donner le ton pour la rentrée scolaire. Nous comptons sur vous pour répondre en grand nombre à l'appel de mobilisation. Participez aux assemblées, mobilisez-vous autour du plan d'action adopté, et ce, jusqu'à la dernière journée de l'année 2022-2023! Cet été, reposez-vous. L'Assemblée générale

du 5 juin dernier l'a demandé : avant le 15 septembre, nous devons nous positionner sur une grève générale illimitée à utiliser au moment jugé opportun. Soyez prêts! La partie patronale doit comprendre que les enseignantes et enseignants du SEBL n'entendent pas se laisser marcher sur les pieds!

Dominique Sauvé

On se revoit en août, cocardes au cou, bannières au vent et pancartes à la main.



Bon été à toutes et tous!



# Élection à la **FÆ**

Monsieur Benoît Giguère du Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES) et présentement vice-président à la trésorerie, au secrétariat et à l'administration, a été élu par acclamation au poste de vice-présidence aux relations du travail, créant ainsi une vacance qui sera comblée au Conseil fédératif d'octobre.

Annie-Christine Tardif du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) a été élue sur le nouveau poste de vice-présidence à la vie professionnelle.

Nous leur souhaitons un bon mandat!

France-Dominique Béland

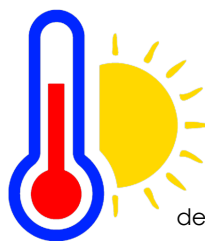
## L'évaluation, une affaire de profs!

La *Loi sur l'instruction publique* (art. 19) indique clairement que vous, et seulement vous, êtes responsable de l'évaluation. Bref, n'hésitez pas à rappeler à vos directions que vous êtes la personne de choix pour déterminer ce qui est le mieux pour vos élèves.

La LIP (art. 19.1) prévoit aussi qu'il appartient uniquement à l'enseignant d'attribuer un résultat à ses élèves. Vous connaissez vos élèves, vous avez toutes les preuves entre vos mains, maintenant posez votre jugement!

France-Dominique Béland

**Nonobstant tout notre professionnalisme, nul n'est à l'abri d'une demande de révision de notes provenant d'un parent ou d'un élève. CONSULTEZ LA NOUVELLE FICHE SYNDICALE.**



## Chaleur accablante

Au moment d'écrire ces lignes, la première canicule se pointait à l'horizon dans les Basses-Laurentides. Cependant, ces journées chaudes et humides que nous connaissons en mai et juin ne devraient pas perturber votre prestation de travail. De plus, sachez que le travail à la chaleur est réglementé par la CNESST. Selon cette dernière, une température de 37,2 °C (incluant l'humidex) représente un risque faible pour votre santé, mais votre employeur et vous-même devez tout de même prendre certaines précautions.

Comme toutes les écoles ne sont pas climatisées, vous devez toutes et tous être très vigilants lors des grandes chaleurs. Voici quelques moyens de prévention à envisager : s'hydrater régulièrement, prendre plus de pauses et porter des vêtements adaptés à la température. Si la situation le permet, vous pourriez également utiliser un autre local de l'école qui offre une température plus confortable ou aller travailler à l'extérieur dans un îlot de fraîcheur. Il serait aussi judicieux d'ouvrir les fenêtres et les portes tôt le matin pour laisser entrer la fraîcheur, de baisser les toiles pendant la journée pour empêcher le soleil d'entrer dans votre classe et d'éteindre les appareils électriques inutilisés qui génèrent de la chaleur.

Si, malgré toutes ces précautions, la température de votre classe est insupportable et que vous éprouvez certains symptômes d'un



**ACCÈS RAPIDE**  
Déclaration  
d'accident, d'incident,  
d'acte à caractère  
violent ou sexuel

**coup de chaleur** (mal de cœur, étourdissements, fatigue inhabituelle, mal de tête, etc.), ne tardez pas à le mentionner à votre direction afin qu'elle apporte des mesures correctrices temporaires pour rendre vos conditions de travail plus sécuritaires. On vous encourage également à signaler cet événement via le formulaire de déclaration d'incident et d'accident et à contacter votre représentant santé et sécurité au SEBL.

Vous aimeriez en apprendre davantage sur le travail à la chaleur? Je vous invite à lire le [document préparé par la CNESST](#).

Dominic Gélinau  
Représentant SST

## Assurances collectives et fin de contrat

C'est la fin de l'année scolaire et, pour plusieurs d'entre vous, c'est aussi la fin de votre contrat d'enseignement. Qu'arrivera-t-il avec vos assurances collectives? Il faut savoir que vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août 2023. Le prélèvement de ces primes sera effectué sur le dernier relevé de paie de l'année scolaire, soit celui du 22 juin. Votre dossier sera automatiquement réactivé si vous revenez à l'emploi avant la mi-octobre. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez une facture ainsi qu'un communiqué de la part de Beneva expliquant les options offertes.

Pascale Vinet

**beneva**





## La Caisse de l'Éducation : une institution à notre image!

Comme elle est la seule institution financière au Québec dédiée au personnel de l'éducation, la Caisse de l'Éducation souhaite cerner vos besoins et être à la hauteur de vos attentes. Pour ce faire, elle réalise présentement un [sondage](#) pour toutes les travailleuses, tous les travailleurs et toutes les personnes retraitées de l'éducation. Pour vous remercier de votre participation, elle procédera au tirage de deux prix de 250 \$ chacun.

Pascale Vinet

## Mesures budgétaires et rôle du comité-école EHDAA en fin d'année scolaire

En fin d'année, les responsabilités du comité-école EHDAA sont nombreuses :

- Faire le bilan de fonctionnement du comité;
- Évaluer l'organisation des services mis en place dans l'année en cours (distribution et modalités d'accès);
- Identifier les besoins pour la prochaine année scolaire, notamment en évaluant les besoins des nouveaux élèves du préscolaire et des élèves en transition : 1<sup>re</sup> année, 1<sup>er</sup> secondaire et 3<sup>e</sup> secondaire;
- Faire des recommandations sur l'organisation des services pour la prochaine année (par catégorie de personnel);
- Procéder à la mise en place ou à la révision de la démarche à suivre lorsqu'un élève se trouve en rupture de fonctionnement;
- Planifier l'organisation des services en lien avec les mesures budgétaires qui seront de retour l'an prochain ainsi que celles que l'on retrouve dans notre convention collective.

### Éléments à considérer pour la fin de l'année 2022-2023

Contrairement aux autres années, les surplus des mesures conventionnées ne seront pas conservés à l'école l'an prochain. Ils feront l'objet d'une redistribution au budget révisé (novembre). Il vous reste donc quelques semaines pour vous informer sur ces soldes. Ensuite, vous pourrez évaluer en comité si vous désirez faire des recommandations pour répondre à certains besoins de votre milieu avant la fin de l'année.

La mesure prévue à l'Annexe LV – Soutien aux enseignantes et enseignants spécialistes préscolaire et primaire, qui peut notamment servir à l'achat de matériel ou à l'ajout de personnel de soutien, est la seule mesure EHDAA conventionnée qui ne sera pas touchée par la redistribution.

Vous trouverez dans le [Guide sur le comité-école EHDAA](#) une description détaillée des rôles et mandats du comité ainsi que des mesures budgétaires pour lesquelles les membres du comité doivent faire des recommandations d'application.

Claudine Fournier

## Un projet éducatif pour la rentrée? **Non, merci!**

Le saviez-vous? Les projets éducatifs ne découlent pas uniquement des constats de chaque milieu, ils doivent aussi être élaborés en cohérence avec le *Plan d'engagement vers la réussite* du CSSMI. Bien que les travaux soient commencés depuis janvier, le plan stratégique qui devrait nous guider vient tout juste d'être publié!

Ainsi, comment s'assurer que les objectifs que l'on a déterminés concordent avec le PEVR? Comment vérifier que les indicateurs visent des éléments similaires? Comment être certains que nos cibles soient raisonnables par rapport à l'objectif commun? Pour l'instant, il n'y a pas de réponse.

Le SEBL vous invite à la prudence dans ce dossier. Des formations seront organisées à l'automne pour vous soutenir dans l'élaboration de votre projet éducatif. Comme il vous accompagnera jusqu'en 2027, il sera important de prendre le temps de bien comprendre tous les éléments qui le constituent. Pour l'instant, concentrez-vous sur les quelques semaines d'école qui restent et nous reviendrons en force en septembre! Si votre direction insiste ou vous met de la pression, n'hésitez pas à en parler à la personne déléguée de votre établissement ou communiquez avec nous!

France-Dominique Béland

Plan stratégique (MEQ)

**Publié le 7 juin 2023**



PEVR (CSSMI)

**ABSENT!**



Projet éducatif  
(établissement)



# Embauche 2023-2024

## Statuts précaires - Secteur jeunes

	Date et lieu	Action
Évaluation	Au plus tard le 25 mai 2023	Les directions informent le personnel enseignant de leur évaluation pour 2022-2023.
	Au plus tard le 7 juin 2023	La personne faisant l'objet d'une évaluation négative peut demander, par écrit, une révision de la décision au SRH avec motifs à l'appui.
	Au plus tard le 19 juin 2023	Réponse du SRH aux demandes de révision à la suite d'une évaluation négative.
Liste de priorité	Début juin	Parution de la version préliminaire de la liste de priorité.
	Au plus tard le 9 juin 2023	Demande de révision du service cumulé en utilisant le formulaire RH-E-0304-AM-11 au SRH.
	Fin juin	Parution de la version officielle de la liste de priorité.
Séances d'embauche au primaire	28 juin 2023 Séance virtuelle TEAMS Branchement : 8 h 30 Début de la séance : 8 h 45	Poste à 100 % <sup>1</sup> (réguliers et partiels).  Ordre des champs : 2, 3, 1A, 1B, 4A, 5, 6, 7, 32  Pour toute information en lien avec les postes convoités, veuillez visiter le site Internet de l'établissement ou contacter la direction.  Le SEBL est disponible via téléphone.  Les directions seront disponibles via des rencontres TEAMS individuelles, 30 minutes avant le début de la séance.  Champs jumeaux : possibilité de choisir après la séance.
	10 août 2023 Séance virtuelle TEAMS Branchement : 8 h 30 Début de la séance : 8 h 45	Nouveaux postes à 100 %.  Postes à temps partiel et à la leçon.  Ordre des champs : 2, 3, 1A, 1B, 4A, 5, 6, 7, 32  Le SEBL est disponible via téléphone.  Les directions seront disponibles via des rencontres TEAMS individuelles, 30 minutes avant le début de la séance.  Champs jumeaux : possibilité de choisir après la séance.
Affectation pour la banque de candidature	30 juin, 11 et 12 août 2023	Tous les postes restants après les séances d'embauche du primaire.  Les candidates et candidats sélectionnés seront contactés par téléphone.
Séance d'embauche au secondaire	15 août 2023 Séance virtuelle TEAMS Branchement : 13 h 45 Début de la séance : 14 h	Postes vacants à temps plein, temps partiel ainsi qu'à la leçon.  Ordre des champs : 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 22A, 22B  Le SEBL est disponible via téléphone.  Les directions seront disponibles via des rencontres TEAMS individuelles, 30 minutes avant le début de la séance.  Champs jumeaux : possibilité de choisir après la séance.
Affectation pour la banque de candidature	16, 17 et 18 août 2023	Tous les postes restants après les séances d'embauche du secondaire.  Les candidates et candidats sélectionnés seront contactés par téléphone.

<sup>1</sup> Les enseignantes et enseignants qui se sont affectés lors de cette séance ne pourront changer d'affectation lors de la deuxième séance, à moins que ce ne soit pour occuper un nouveau poste régulier.



# Embauche 2023-2024

## Statuts précaires - Secteurs EDA-FP-EMC



Date et lieu	Action	Explication
Évaluation	Au plus tard le 25 mai 2023	Les directions informent le personnel enseignant de leur évaluation pour 2022-2023.
	Au plus tard le 7 juin 2023	La personne faisant l'objet d'une évaluation négative peut demander, par écrit, une révision de la décision au SRH avec motifs à l'appui.
	Au plus tard le 19 juin 2023	Réponse du SRH aux demandes de révision à la suite d'une évaluation négative.
Liste de rappel	Début juin	Parution de la version préliminaire des listes de rappel.
	Fin juin	Parution de la version officielle des listes de rappel.
Séance d'affectation pour la formation professionnelle	7 juin 2023 Séance virtuelle Branchement : 16 h 15 Début de la séance 16 h 30	Postes à temps partiel (secrétariat, comptabilité et vente-conseil).
Séance d'affectation pour le milieu carcéral	13 juin 2023 Séance virtuelle Branchement : 16 h 15 Début de la séance : 16 h 30	Postes à temps partiel (toutes les spécialités).
Séance d'affectation pour l'éducation des adultes	8 août 2023 Séance virtuelle Branchement : 9 h Début de la séance : 9 h 15	Postes à temps partiel (toutes les spécialités).

## Action-mobilisation au SEBL



CFNT

Armés de nos t-shirts, cocardes, rubans et affiches, nous avons démontré dans les dernières semaines que nous étions prêtes et prêts pour la négo 2023. La phase de persuasion de notre plan d'action est commencée, il est nécessaire d'augmenter la pression et de démontrer notre mécontentement face aux offres patronales qui n'améliorent en rien nos conditions de travail. Oui, la fatigue se fait sentir, la fin d'année est à nos portes. Oui, certaines actions sont dérangeantes et demandent des efforts. La profession enseignante a un besoin urgent d'être valorisée. **Qui le demandera si ce n'est pas nous** Nous, toutes et tous autour de ce plan d'action, affirmons haut et fort que c'est assez et que nous méritons mieux.



des Jardins-des-Patriotes

Je vous invite, au cours des prochaines semaines, à vous réapproprier votre tâche en appliquant les différentes actions de cette phase et en démontrant que vous êtes autonomes et professionnels, mais que la coupe est pleine! C'est ce message que nous devons porter et c'est ensemble que nous pourrions y arriver.



du Harfang



Centre multiservice

Isabelle Dallaire

## Comité héros

Vous avez la fibre écologique? Vous souhaitez organiser des activités dans votre milieu en lien avec l'environnement?

Allez consulter le [Padlet](#) environnemental du SEBL! Vous y trouverez une panoplie d'idées et de ressources qui pourront vous aider dans vos projets.

Vous disposez de ressources ou avez des idées originales qui pourraient être ajoutées à notre padlet? Vous n'avez qu'à écrire à [isabelle.dallaire@lesebl.ca](mailto:isabelle.dallaire@lesebl.ca) et il nous fera plaisir de les intégrer!

Isabelle Dallaire

## Bientôt à la retraite?

Vous songez à prendre votre retraite d'ici le 30 juin 2025? Vous êtes déjà inscrite ou inscrit à un programme de retraite progressive? Des séminaires de planification de la retraite offerts par l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) ont été conçus pour vous!

Si vous souhaitez vous inscrire, complétez le formulaire **entre le 26 juin et le 3 octobre prochain** sur le site de l'[APRFAE](#). Faites vite, les places sont limitées!

Pascale Vinet



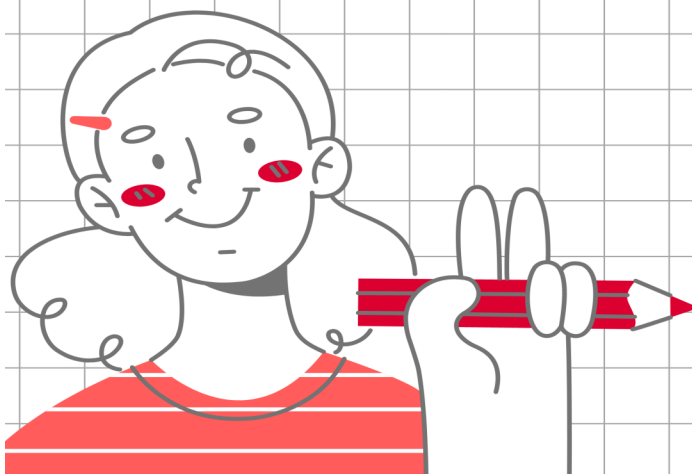
## DATES IMPORTANTES

15 juin 2023 16 h	Assemblée des personnes déléguées (SEBL)
15 juin 2023	Conseil de négociation (Laval)
16 juin 2023	Conseil fédératif de négociation (Laval)
19 juin 2023	Conseil fédératif de négociation (Laval)
27 juin 2023	Dernière journée du personnel enseignant
29 juin 2023	Fermeture du SEBL
Au plus tard le 15 septembre 2023	Assemblée générale pour un vote de mandat de grève générale illimitée



L'ÉQUIPE DU SEBL SOUHAITE À TOUTES LES ENSEIGNANTES ET TOUS LES ENSEIGNANTS DE BONNES VACANCES BIEN MÉRITÉES. AU PLAISIR DE VOUS REVOIR BIENTÔT!

LE SEBL SERA FERMÉ DU 30 JUIN AU 20 AOÛT 2023 INCLUSIVEMENT.



Pendant notre absence,

si vous avez une urgence :

téléphonez au 450 979-4613

écrivez à [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)

Nous vous rejoindrons le plus rapidement possible.



### Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : [www.lesebl.ca](http://www.lesebl.ca) – Courriel : [syndicat@lesebl.ca](mailto:syndicat@lesebl.ca)

 [www.facebook.com/sebl Laurentides](https://www.facebook.com/sebl Laurentides)

